

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation :  
28/04/2023

SÉANCE DU 15 MAI 2023

\*\*\*\*\*

Date d'affichage :  
22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents :** M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

**Absents excusés :**  
Mme CANAL Alexanne a donné procuration à Mme BLEICHER Mélanie  
Mr TEREBUS Michel a donné procuration à Mr MICLO Guy

**Madame Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire.**

**Objet de la délibération**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, conformément au budget d'investissement 2023, les travaux à réaliser au cours des mois de mai, juin et juillet :

N° 33

Planning des travaux  
2023

**1. Réfection des façades depuis la médiathèque jusqu'au préau de l'école maternelle**

Entreprise retenue = SARL GAMBA Frères  
Coût = 7 849,18 € HT soit 9 419,01 € TTC

**2. Fourniture et pose des cinq volets roulants au groupe scolaire**

Deux volets seront posés dans la salle de classe de Mme MOREL, deux autres dans la classe de maternelle n°1, un autre dans la salle de classe de Mme ROBIOLLE

Entreprise retenue = SA GUGLER France  
Coût = 5 943,20 € HT soit 7 131,84 € TTC

**3. Branchement électrique des volets roulants au groupe scolaire**

Entreprise retenue = SASU CHIPEAUX LIONEL  
Coût = 1 165,80 € HT soit 1 398,96 € TTC

**4. Changement d'une porte dans la salle de motricité**

Entreprise retenue = SA GUGLER France

Coût = 5 983,33 € HT soit 7 180,00 € TTC

**5. Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigide dans la cour de l'école maternelle**

Entreprise retenue = Entreprise COUET Alexandre

Coût = 11 028,20 € HT soit 13 233,84 € TTC

**6. Fourniture et pose d'une porte sectionnelle motorisée à l'ancien presbytère**

Entreprise retenue = Entreprise SPADONE

Coût = 2.310,83 € HT soit 2.773,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Autorise le Maire à signer les devis ;
2. Précise que les travaux sur le Groupe Scolaire seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,  
Guy MICLO**

